PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE LA LOUVIERE ADMINISTRATION COMMUNALE D'



Ordre du jour du prochain CONSEIL COMMUNAL



Estinnes-au-Mont, le 09/01/20

Madame, Monsieur,

Le Collège communal d'Estinnes a l'honneur de vous informer qu'il y aura une séance du Conseil communal le <u>Lundi 20 janvier 2020</u> à 19h00, à la salle communale (Chaussée Brunehault, n° 240 – 7120 ESTINNES-AU-MONT)

L'ordre du jour de cette séance du Conseil communal sera :

SÉANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GÉNÉRALES > SECRÉTARIAT

Objet n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance précédente

FINANCES > COMPTABILITÉ

- Objet n°2 : Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire 2/2019 Approbation par la tutelle Information
- Objet n°3 : Situation de caisse au 30 septembre 2019 Information
- Objet n°4 : Tutelle générale CPAS Tutelle communale sur les actes administratifs du CPAS Décision du Conseil de l'action sociale du 17 décembre 2019 : Budget 2020 Services Ordinaire et Extraordinaire

FINANCES > MARCHÉS PUBLICS

■ Objet n°5 : Remplacement des aérothermes à la salle de l'école communale d'Estinnes-au-Mont - Approbation de l'attribution - ratification de la décision du collège communal

FINANCES > PATRIMOINE

■ Objet n°6 : Location du droit de chasse sur les bois, les terres et les pâtures appartenant à la Commune d'Estinnes ou au CPAS d'Estinnes – Adjudication publique du 19 juin 2019

AFFAIRES SOCIALES > LOGEMENT

■ Objet n°7 : Plan Habitat Permanent dans les équipements touristiques. Avenant à la convention de partenariat 2014-2019

CADRE DE VIE > ENVIRONNEMENT

- Objet n°8 : Règlement complémentaire de circulation routière Rue Sainte-Barbe à Rouveroy Placement d'un dispositif surélevé de type « ralentisseur de trafic ».
- Objet n°9 : Règlement complémentaire de circulation routière Rue du Bruliau à Peissant Limitation vitesse 50 km/h et 70 km/h Placement de 3 dispositifs surélevés de type « ralentisseur de trafic » .

SÉANCE À HUIS CLOS

Par le Collège communal,

Le Directeur général,

VOLANT D.

La Bourgmestre,

TOURNEUR A.

